

Décision n° 2015-40 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services ;

Vu la décision n° 2015-36 du 1^{er} juin 2015 portant nomination d'une directrice du siège de l'EPIDE

Décide :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Caroline Ritzenthaler, directrice Supports et Affaires financières, à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous actes, décisions, marchés, et pièces de correspondance relevant de ses attributions à l'exclusion :

- Des mouvements internes de crédits ;
- Des demandes de subvention ;
- Des demandes de levée de gel de crédits ;
- Des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2 - La présente décision annule et remplace la décision n° 75-2014 du 17 octobre 2014 modifiée portant délégation de signature.

Art. 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET